

Séance 27 Janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-sept du mois de janvier à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Saint-Martin (salle des fêtes) à Saint-Sernin-sur-Rance, sous la présidence de Madame Monique Aliès, Présidente.

Présents : Monique ALIES, Bernard ARNOULD, Michel ARVIEU, Albert BOUSQUET, Jean-Louis CABANES, Sophie CANTALOUBE, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Gérard DRESSAYRE, Michelle FONTANILLES, Jean-Louis FRANJEAU, Eric HOULES, Eva LE CHARPENTIER, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, Jean-François ROUSSET, André SERIN, Richard SLEIZAK, Anne-Claire SOLIER, Jean-Claude TOUREL, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA, Michel WOLKOWICKI

Excusés ayant donné un pouvoir : Claude CHIBAUDEL à Gérard DRESSAYRE, Hélène CHICO ROS à Bernard ARNOULD, Philippe GIGANON à Patrice VIALA, Jean-Luc JACQUEMOND à Cyril TOUZET, Bernard ROUVE à Jean-Louis CABANES, Jean-Philippe SABATHIER à Jean-François ROUSSET

Absents excusés : Michel LEBLOND, Guy SALES

Absents : Bernadette BOULANGER, Séverine DRESSAYRE, David MAURY, Jean MILESI, Michèle SICARD

Date de la convocation : 20 janvier 2022

Madame la Présidente énonce les pouvoirs.

Le quorum atteint, la séance est ouverte.

Désignation d'un secrétaire de séance : Anne-Claire SOLIER

Ordre du jour :

- Présentation du Contrat d'Objectif Territorial en partenariat avec le PNR des Grands Causses,
- Demande d'aide à l'immobilier d'entreprise de Monsieur Denis BOUDET, Ambulances Rance et Rougier (Belmont – Camarès),
- Convention avec la Fédération des Œuvres Laïques pour le poste d'animateur du Centre de Loisirs de Camarès – Financement au titre de 2022,
- Versement d'acomptes sur subventions de fonctionnement 2022 avant le vote du Budget Primitif du Budget Général 2022,
- Partie Environnement :
 - Bilan des tonnages et financier des déchets 2021,
 - Traitement et Valorisation des Déchets 2022 : nouveaux tarifs,
- Bilan de la saison 2020 des piscines de Belmont-sur-Rance et de Saint-Sernin-sur-Rance,

- Désignation des conseillers communautaires siégeant au Conseil d'Administration de la MAIA,
- Accueil de la deuxième étape du Tour d'Occitanie,
- Ressources humaines,
- Questions diverses.

Madame la Présidente demande à l'assemblée que deux points soit rajouté à l'ordre du jour de ce Conseil Communautaire :

- Projet tutoré – Maison Familiale Rurale Valrance,
- Demande de subvention au titre de la DETR pour l'investissement à prévoir pour France SERVICES.

Les membres présents valident la demande de Madame la Présidente et acceptent que soient débattus les points cités ci-dessus lors de la séance.

Présentation du Contrat d'Objectif Territorial en partenariat avec le PNR des Grands Causses

Le COT, qu'est-ce que c'est ? Le Contrat d'Objectif Territorial (COT) est un contrat d'objectifs signé entre le PNRGC et l'ADEME, où le versement de la subvention est conditionné à l'atteinte d'objectifs.

Les objectifs sont fixés grâce à l'appui des référentiels Climat Air Energie et Economie Circulaire du programme Territoire Engagé Transition Ecologique, après un diagnostic réalisé par un bureau d'études missionné par le PNRGC. Les collectivités ont 4 ans pour atteindre les objectifs fixés.

La philosophie :

- Une **approche transversale**,
- Une démarche **d'amélioration continue**,
- Un accompagnement des **territoires volontaires**.

La progression du territoire est évaluée selon **deux référentiels** (prenant en compte le point de départ du territoire).

Les étapes du COT : Les 18 premiers mois (phase 1), les collectivités mettent en place une organisation et un plan d'action (renseignement des référentiels, réalisation de diagnostics territoriaux, organisation de la gouvernance, définition des objectifs et mise en place du plan d'action).

Par la suite (phase 2), des bilans sont réalisés chaque année afin de mesurer la progression des collectivités. Puis, à la fin des 4 ans, la progression est mesurée entre « la photo initiale » et l'audit final.

Les modalités de financement : Lors de la phase 1, un versement d'une part fixe de 75 000,00 € est accordé au PNRGC afin de contribuer au recrutement d'un(e) chargé(e) de mission, la réalisation des études, ou encore la mise en place d'animation, de communication ou de formation par exemple.

Lors de la phase 2, un versement d'une part variable est disponible selon les objectifs. Cette somme est à hauteur de 275 000,00 € maximum. Pour cela, une évaluation annuelle des objectifs et des moyens mis en œuvre est effectuée.

L'organisation technique : La coordination générale du projet est assurée par le PNRGC.

Un élu référent pour la CCMRR : Madame la Présidente propose Monsieur Jean-François ROUSSET en sa qualité de Président de la Commission Environnement / Développement durable.

Un agent référent pour la CCMRR : Céline CALVIGNAC.

Demande d'aide à l'immobilier d'entreprise de Monsieur Denis BOUDET, Ambulances Rance et Rougier (Belmont – Camarès)

Vu la délibération de la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier N° 20191128_175 en date du 28 novembre 2019 approuvant la création d'un dispositif d'aide à l'investissement immobilier des entreprises sur son territoire,

Madame la Présidente expose au Conseil Communautaire que Monsieur Denis BOUDET, gérant des Ambulances Rance et Rougier, domiciliée 8 rue du Dourdou – 12360 CAMARÈS, a sollicité la Communauté de Communes pour une aide financière concernant le projet d'aménagement du nouveau bâtiment de la société.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **EMET** un avis favorable au projet de Monsieur Denis BOUDET, gérant des Ambulances Rance et Rougier,
- **APPROUVE** le plan de financement proposé comprenant une aide financière de la Communauté de Communes à hauteur de 10 %, soit un montant de 5 499,30 €,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à effectuer toutes les démarches.

Convention avec la Fédération des Œuvres Laïques pour le poste d'animateur du Centre de Loisirs de Camarès – Financement au titre de 2022

Dans le cadre de la convention tripartite signée avec la Fédération des Œuvres Laïques, l'Association gestionnaire du Centre de Loisirs de Camarès et la Communauté de Communes du Rougier de Camarès (délibération du 15 décembre 2009) pour le financement du poste d'animateur assurant la direction du Centre de Loisirs de Camarès.

Madame la Présidente rappelle que la Fédération des Œuvres Laïques, en tant qu'employeur, soumet annuellement le plan de financement de ce poste.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **ACCEPTE de verser la somme** de 33 388,00 € à la Fédération des Œuvres Laïques au titre de la participation communautaire au financement du poste de la salariée de la Fédération assurant la direction du Centre de Loisirs de Camarès,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Versement d'acomptes sur subventions de fonctionnement 2022 avant le vote du Budget Primitif du Budget Général 2022

Madame la Présidente rappelle aux Conseillers Communautaires que dans le cadre des soutiens financiers accordés annuellement à certaines associations pour le fonctionnement de leur structure entrant dans les domaines de compétences de la Communauté de Communes, des acomptes sont versés tout au long de l'année.

Ces soutiens financiers régulièrement renouvelés sont nécessaires pour permettre d'assurer une continuité dans le fonctionnement des services proposés pour ces structures associatives employant du personnel, à savoir :

- ALSH – Le coin des copains – BELMONT-SUR-RANCE,
- Multi accueil – Halte-garderie Mes petits Amis – BELMONT-SUR-RANCE,
- ALSH – Centre de loisirs Jean-Michaut – CAMARÈS,
- Micro-crèche – Les Lutins du Château – CAMARÈS,
- ESSI – SAINT-SERNIN-SUR-RANCE, et,
- Office de Tourisme Rougier Aveyron Sud.

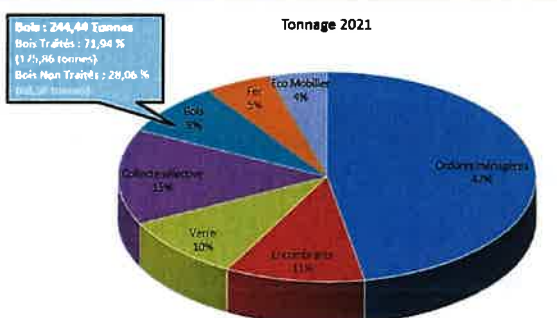
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à procéder à des versements d'acomptes sur les subventions annuelles de fonctionnement, pour les associations mentionnées ci-dessus, préalablement au vote du budget et dans la limite de 30 % de la subvention accordée dans l'année.

Partie Environnement :

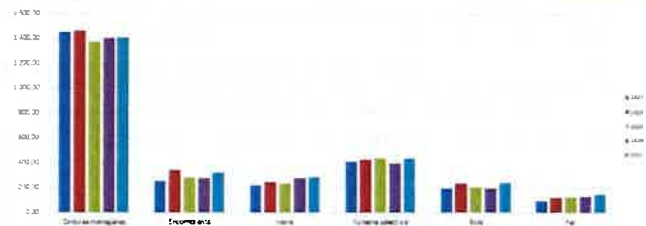
❖ Bilan des tonnages et financier des déchets 2021 :

Conseil Communautaire – 27/01/2022
Bilan des tonnages et financier des déchets 2021



Répartition en % des 6 plus importantes catégories de déchets !

Conseil Communautaire – 27/01/2022
Bilan des tonnages et financier des déchets 2021



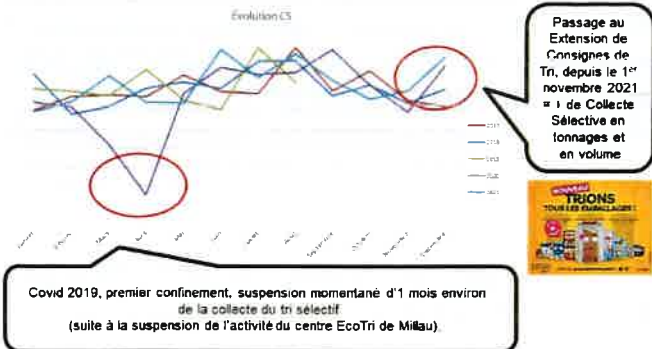
Point Positif :

- la légère augmentation du Verre : + 8,86 Tonnes,
- l'augmentation de la Collecte Sélective : + 43,54 Tonnes (voir explication ci-après),
- l'augmentation du Fer : + 18,44 Tonnes.

Point Négatif :

- la légère augmentation des Ordures Ménagères : 5,16 Tonnes,
- l'augmentation des Encombrants : + 44,70 Tonnes (voir explication ci-après),
- l'augmentation du Bois : + 50,02 Tonnes (voir explication ci-après).

Explication de l'augmentation de la Collecte Sélective : + 43,54 Tonnes :



Explication de l'augmentation des Encombrants : + 44,70 Tonnes :

En 2020, il y a eu moins d'Encombrants du fait de la fermeture momentanée d'un peu plus d'1 mois de nos trois déchetteries intercommunales.

Explication de l'augmentation du Bois : + 50,02 Tonnes :

Une augmentation du Bois, mais Rappel, en début d'année 2021 (au moment des budgets), il avait été décidé d'acquérir 4 nouvelles bennes de déchetteries afin de trier le bois non traité du bois traité.

Cette opération mise en place à compter de mai 2021, nous a permis :

- d'économiser 6 412,23 € T.T.C de traitement de Bois, soit 68.58 Tonnes de Bois Non Traités,
- à cela il faut rajouter les économies de transport/trajet/temps : Saint-Rome-de-Tarn à la place de Bozouls.
- d'amortir un peu plus d'une des bennes achetées (5 154,00 € T.T.C. / benne).



Total des Dépenses = dépenses liées au traitement et à la valorisation des différentes catégories de déchets (ordures ménagères, collecte sélective, encombrants, bois, huiles, etc.)

→ nous sommes supérieurs en dépenses par rapport à 2020, donc un point négatif ! Cette augmentation des dépenses est due principalement à l'augmentation des coûts de traitement (voir tableau récap. diapo suivante), des tonnages d'ordures ménagères et des encombrants.



Total des Recettes = recettes liées au revenus générés par certaines catégories de déchets, par exemple le verre, le fer, les DEEE !

→ pour le moment, nous sommes supérieurs en recettes par rapport à toutes les autres années !

Par ailleurs, il nous reste à percevoir pour les recettes : un estimatif de 19 700 € (D3E, Eco Mobilier, Verre + Papier Carton). Nous arriverons donc, à à peu près un montant de 60 600,00 €.

❖ Traitement et Valorisation des Déchets 2022 : nouveaux tarifs :

Point Info : Evolution des tarifs

Au Budget précédent, nous avons prévu des sommes suffisantes, on pourrait passer pour 2022 mais peut-être prévoir un peu plus au prochain Budget, soit environ + 10 000,00 € ou + 20 000,00 €.

Prix unitaire à la tonne à partir des coûts de transfert - OMT	2021	2022	Evolution N / N-1
Transfert et transport	58,00 €	57,50 €	-0,8%
Traitement	77,40 €	74,50 €	-3,9%
TOTAL HT hors TGAP	135,40 €	132,00 €	-2,4%
TGAP	30,00 €	40,00 €	33,3%
TOTAL HT	140,40 €	152,00 €	8,3%
Taux de TVA applicable	10%	10%	0,0%
TOTAL TTC	154,44 €	167,20 €	8,3%

Traitement - Tout venant de déchetteries	2021	2022	Evolution N / N-1
Traitement	82,45 €	84,90 €	1,0%
TGAP	30,00 €	40,00 €	33,3%
TOTAL HT	112,45 €	124,90 €	11,1%
Taux de TVA applicable	10%	10%	0%
TOTAL TTC	122,70 €	137,59 €	12,1%

Point Info : Evolution des tarifs

Evolution des tarifs de traitement et de valorisation des déchets (hors taxes de transfert et de traitement)	2021	2022	Evolution N / N-1
Transfert et transport	39,90 €	39,00 €	-2,3%
Tri	30,00 €	0,00 €	-100,0%
TOTAL HT	69,90 €	39,00 €	-44,2%
Taux de TVA applicable	5,5%	5,5%	0,0%
TOTAL TTC	73,74 €	41,15 €	-44,21%

Explication Tarif Collecte Sélective :
Période transitoire avec des conditions particulières et ponctuelles :

- Un contexte favorable pour la vente des matériaux,
- Des tarifs spécifiques liés à l'exploitation du centre de tri de Milau compte tenu de sa mise en service partielle,
- Des charges liées à l'investissement restreintes en 2022 : les travaux du nouveau centre de tri ne peuvent complètement être prises en compte qu'après l'achèvement des travaux, soit sur l'exercice 2023

❖ Projet tutoré – Maison Familiale Rurale Valrance :

Madame la Présidente expose au Conseil Communautaire :

La Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier et plus particulièrement son service Environnement – Déchets ont été contactés par la Maison Familiale Rurale (MFR) Valrance afin de construire avec eux un projet tutoré. Madame la Présidente fait part des principales modalités de ce dernier :

Durée : 2 ans

Participants : 1 groupe de 8 étudiants et BTSA Gestion et Protection de la Nature

Représentants :

CCMRR : Monsieur ROUSSET Jean-François, vice-président à la Commission Environnement + Commission Environnement (au besoin) – Secrétariat Service Environnement

MFR Valrance : Formateur/Tuteur

Projet tutoré décliné en deux phases :

1^{ère} année : Phase de documentation, investigation, protocolisation

Les étudiants peuvent s'employer à la recherche d'informations sur la problématique des déchets sur le territoire de la CCMRR.

2^{ème} année : Phase d'action, réalisation, valorisation

Après présentation des résultats des investigations de la première année, le groupe décide avec le commanditaire des actions à mettre en œuvre pour la 2^{ème} année.

Implication du commanditaire : au moins 3 réunions avec le groupe d'étudiants :

- Début 2022 : présentation de la structure et clarification du projet,
- Juin – Septembre 2022 : restitution des résultats et décision des actions de 2^{ème} année,
- Mai 2023 : évaluation des étudiants.

Budget : pas de budget à prévoir pour le commanditaire, sauf si les actions de 2^{ème} année le justifient.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la mise en place d'un projet tutoré tel présenté ci-dessus avec la MFR Valrance,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention de projet tutoré 2021/2023,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de l'opération.

Bilan de la saison 2020 des piscines de Belmont-sur-Rance et de Saint-Sernin-sur-Rance

Conseil Communautaire – 27/01/2022
BILANS PISCINES - Saison 2021



Conseil Communautaire – 27/01/2022
BILANS PISCINES - Saison 2021

Détail des ventes des entrées/cartes

Designations	Piscines	BELMONT	SAINTE-SERNIN
Entrée enfant (moins de 16 ans)		352	314
Entrée adulte (plus de 16 ans)		483	774
Carte 10 entrées enfant (moins de 16 ans)		9	43
Carte 10 entrées adulte (plus de 16 ans)		22	48
Carte 5 entrées enfant (moins de 16 ans)		15	4
Carte 5 entrées adulte (plus de 16 ans)		15	9
Visiteur		121	5
Carte scolaire juin		241	-
Carte scolaire juin, juillet et août		82	10
Tarif préférentiel CNAS entrée enfant		4	3
Tarif préférentiel CNAS entrée adulte		5	3

Conseil Communautaire – 27/01/2022
BILANS PISCINES - Saison 2021

DEPENSES ET RECETTES

BELMONT		SAINT-SERNIN	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fournitures 19 102,71 €	Entrées 6 450,40 €	Fournitures 12 956,17 €	Entrées 6 808,10 €
Salaires (MNS, régisseur) * 16 198,36 €	Buvette 2 225,00 €	Salaires (MNS, régisseur) * 13 850,76 €	Buvette 5 230,00 €
TOTAL 35 301,07 €	TOTAL 8 675,00 €	TOTAL 26 806,93 €	TOTAL 12 038,10 €
Soit - 26 625,01 €		Soit - 14 768,83 €	
Investissements divers : 596,42 €		Investissements divers : 4 776,86 €	

* N'est pas comptabilisé le temps de travail des agents techniques + administratifs

Conseil Communautaire – 27/01/2022
BILANS PISCINES - Saison 2021

- REMARQUES DES USAGERS
- Belmont - St Sernin :
- Achat de chaises, parasols et tables, + équipements ludiques (jeux - accessoires natations),
- REFLEXIONS A PREVOIR
- Réfection/travaux à Belmont.
 - Aménagement d'un local bar fermé à St-Sernin + divers travaux de réfection (peinture, etc),
- AVIS
- Retour positif pour le libre accès aux bassins (sans réservation de crêpeaux),
 - Retour négatif concernant le PASS Sanitaire et les jauges,
 - Retour positif des crêpeaux spécial groupe (autant pour les groupes que pour ... population),
 - Retour positif concernant les cours de natation et autres activités proposées,
 - Retour positif sur les espaces autour des bassins.

Demande de subvention au titre de la DETR pour l'investissement à prévoir pour France SERVICES

Madame la Présidente expose au Conseil Communautaire :

Partant du constat que la dématérialisation des démarches pour accéder aux droits est un des principaux facteurs de vulnérabilité de la population, nous souhaitons créer un guichet unique France Services.

L'organisation actuelle doit pouvoir être améliorée en terme de couverture, celle-ci méritant d'être repensée pour répondre aux besoins des usagers, notamment avec la dématérialisation des démarches. Les dispositifs de permanences actuels sont trop localisés, furtifs, et pas assez itinérants.

Madame la Présidente présente le projet de création d'un guichet unique France Services sur le territoire de la Communauté de Communes :

Le territoire de la Communauté de Communes étant très étendu, le projet s'appuierait sur un France Services multi-sites Belmont-sur-Rance / Camarès et d'une antenne à Saint-Sernin-sur-Rance pour couvrir au mieux l'ensemble du territoire et répondre à l'objectif principal de France Services : un accès aux services à moins de 30 minutes de chaque citoyen. Un service à la demande pourrait également voir le jour avec la possibilité, pour le public, de rendez-vous en mairie ou au domicile de la personne.

Madame la Présidente présente au Conseil Communautaire, le plan de financement prévisionnel ainsi que l'échéancier :

DEPENSES		RECETTES	
Désignations	Montant H.T.	Désignations	Montant H.T.
Frais d'équipement mobilier pour agencement du guichet unique	6 222.30 €	ETAT (DETR ou DSIL) (40%)	13 375.52 €
Frais d'équipement numérique	3 706.67 €	Autofinancement (60%)	20 063.27 €
Acquisition photocopieur	4 200.00 €		
Acquisition d'un véhicule	16 269.93 €		
Divers, imprévus...(10%)	3 039.89 €		
TOTAL H.T.	33 438.79 €	TOTAL H.T.	33 438.79 €

L'ouverture du guichet unique France Services est prévue en juillet 2022.

L'aménagement et la mise en œuvre du guichet unique France Services se déroulera fin du 1^{er} trimestre et 2^{ème} trimestre 2022.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le projet de création d'un guichet unique France Services ainsi que l'échéancier présenté,
- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,
- **DÉCIDE DE SOLLICITER** le soutien de l'ÉTAT,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à effectuer, auprès de Monsieur le Sous-Préfet de Millau, les démarches nécessaires pour solliciter cette subvention,
- **DONNE** tous pouvoirs à Madame la Présidente pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

Désignation des conseillers communautaires siégeant au Conseil d'Administration de la MAIA

❖ Désignation des délégués à la MAIA Sud-Aveyron :

Madame la Présidente présente :

La MAIA (Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'Aide et de soins dans le champ de l'Autonomie) est une association qui propose un accompagnement individuel et continu de la personne âgée en situation complexe. Son rôle est de faciliter la coordination et l'intégration des services du territoire.

Sur demande d'un professionnel du territoire, l'équipe MAIA analyse la situation pour confirmer l'inclusion en gestion de cas selon les critères définis.

En l'absence de situation médicale aiguë ou de crise, la gestion de cas s'adresse à la personne de 60 ans et plus répondant aux 3 critères suivants :

- 1 – Situation instable qui compromet le maintien à domicile en raison de problèmes d'autonomie fonctionnelle, d'autonomie décisionnelle et de problèmes relevant du champ médical ;
 - 2 – Aides et soins insuffisants ou inadaptés ;
 - 3 – Pas d'entourage proche en mesure de mettre en place et coordonner dans la durée les réponses aux besoins.
- La MAIA intervient donc pour soutenir le maintien à domicile et assurer la gestion des situations complexes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** comme délégués au sein du Conseil d'Administration de la MAIA :
 - o Monsieur Jean-Louis CABANES, lequel accepte les fonctions,
 - o Monsieur Richard SLEIZAK, lequel accepte les fonctions,
 - o Monsieur André SERIN, lequel accepte les fonctions,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

❖ **Adhésion annuelle à l'association RESAMAIA :**

Madame la Présidente expose au Conseil Communautaire que l'Association RESAMAIA procède à l'appel des cotisations pour l'année 2022. La cotisation annuelle s'élèverait à 150,00 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le versement de la cotisation d'adhésion annuelle à l'Association RESAMAIA pour un montant de 150,00 €,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Accueil de la deuxième étape du Tour d'Occitanie

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée qu'elle a été saisie par le Comité Organisateur du Tour d'Occitanie – COTO – pour un partenariat afin d'accueillir le départ de la 2^{ème} étape de la 1^{ère} édition de l'Epreuve du « Tour d'Occitanie » - course cycliste internationale féminine sur route par étapes inscrite au calendrier mondial route féminin élite de l'Union Cycliste Internationale (UCI ROAD OMEN ELITE).

La Commune de Camarès va accueillir la 2^{ème} étape du « Tour d'Occitanie » avec le départ de Camarès prévu le jeudi 18 août 2022. La course se dirigera alors vers Montlaur puis vers Montpellier.

Le Comité Organisateur du Tour d'Occitanie demande une participation financière de la Commune de Camarès qui accueille la 2^{ème} étape du Tour d'Occitanie afin de soutenir l'organisateur dans la réalisation du projet. Il demande également une participation financière de la Commune de Montlaur pour le soutenir étant donné que le Tour d'Occitanie traversera la Commune.

Le Comité Organisateur demande également le soutien financier de la Communauté de Communes pour l'organisation de leur projet. Le montant de la subvention s'élève à la somme de 5 000,00 € (cinq mille euros) conformément à la convention de partenariat. À ce soutien financier, il ne faudra pas oublier que la Collectivité s'engage à fournir au Comité Organisateur 4 banderoles avec système de fixation sur barrières au nom et logo de la Collectivité.

La convention de partenariat entre le Comité Organisateur du Tour d'Occitanie et la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier pour l'organisation de l'épreuve cycliste féminine par étapes du mercredi 17 au mardi 23 août 2022 – épreuve du calendrier mondial route UCI Women Elite – est annexée à la présente délibération.

Madame la Présidente propose aux membres du Conseil Communautaire de bien vouloir l'autoriser à signer ladite convention de partenariat conformément au projet annexé.

Le Conseil Communautaire, où l'exposé de Madame la Présidente, et après en avoir délibéré :

- **VALIDE** la convention de partenariat entre le Comité Organisateur du Tour d'Occitanie et la Communauté de Communes en vue de l'organisation de l'épreuve cycliste féminine par étapes du mercredi 17 au mardi 23 août 2022 – épreuve du calendrier mondial route UCI Women Elite,
- **ACCEPTE** les engagements tels que définis dans l'article 2 de la convention de partenariat et notamment le versement d'une somme s'élevant à 5 000,00 € (cinq mille euros) afin de soutenir l'Organisateur dans la réalisation du projet,

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention de partenariat entre le Comité Organisateur du Tour d'Occitanie et la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier en vue d'organiser la 1^{ère} édition de l'Epreuve du « Tour d'Occitanie » - course cycliste internationale féminine sur route par étapes, conformément au projet annexé à la présente délibération.

Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Ressources humaines

❖ Tableau des effectifs :

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Communautaire, délibération N° 20201217_171 en date du 17 décembre 2020 à compter du 01/01/2021,

Vu les délibérations N° 20210128_009 en date du 28 janvier 2021, N° 20210624_097 en date du 24 juin 2021 et N° 20210729_111 en date du 29 juillet 2021 modifiant le tableau des emplois,

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

La Présidente propose à l'assemblée,

D'ADOPTER le tableau des emplois suivant à compter du 01/01/2022 :

à l'unanimité des membres présents.

Situation au 01/01/2022			
Cadre d'emploi	Grade	Nbre de poste	Quotité horaire hebdo
Attaché	Attaché principal	1	24 h
	Attaché	2	35 h
		1	24 h
Rédacteur	Rédacteur Principal de 1 ^e classe	2	35 h
	Rédacteur Principal de 2 ^e classe	1	35 h
	Rédacteur	2	35 h
Adjoint Administratif	Adjoint Administratif principal de 1 ^e classe	1	35 h
		1	18 h
		1	16 h
	Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	1	28 h
		1	15,70 h
	Adjoint administratif	1	35 h
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	4	35 h
	Agent de maîtrise	2	35 h
Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 1 ^e classe	1	15 h
		1	10,77 h
	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^e classe	1	15,50 h
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 ^e classe	8	35 h
	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	7	35 h
		1	16 h
		1	9 h

	Adjoint technique	5	35 h
		1	16 h
		1	4,50 h
		1	4 h
TOTAL POSTES au 01/01/2022		49	

❖ **Création d'emploi permanent :**

La délibération N° 20220127_008 « Création d'emploi (dans le cadre d'un avancement de grade) » a été retirée et remplacée par la délibération N° 20220127_012 « Création d'emploi permanent ».

En effet, il n'est pas possible de créer un emploi avec un effet rétroactif au 01/01/2022 – le Conseil Communautaire étant postérieur à la date d'effet. Aussi, le poste d'attaché est créé suite à la réussite du concours d'un agent et non suite à la réussite à l'examen professionnel.

Ci-dessous la nouvelle délibération créant l'emploi au 01/04/2022.

Considérant la nécessité de créer 1 emploi d'Attaché territorial à temps complet suite à la réussite du concours d'un agent.

La Présidente propose à l'assemblée,

- ❖ la création de 1 emploi d'Attaché territorial, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/04/2022,

Filière : Administrative

Cadre d'emplois : Attaché

Grade : Attaché

- ❖ Ancien effectif : 3
- ❖ Nouveau effectif : 4

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- ❖ **DÉCIDE** : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposés.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.

- ❖ **ADOpte** : à l'unanimité des membres présents.

❖ **Protections auditives :**

Madame la Présidente informe le Conseil Communautaire que la Communauté de Communes va équiper les agents techniques et agents de collecte OM en protection auditive pour réduire les risques liés aux nuisances sonores et améliorer leur confort de travail.

Elle fera appel à Amplifon dont les locaux sont situés à la Maison de Santé de Belmont-sur-Rance.

❖ **Convention stagiaire – Point Info Sénior :**

Madame la Présidente informe le Conseil Communautaire, qu'une élève en terminale Bac Pro SAPAT (Service à la Personne et au Territoire) au Lycée Vaxergue à St-Affrique souhaite effectuer un stage au sein du Point Info Sénior de la Communauté de Communes.

Madame la Présidente donne lecture de la convention de stage.

Elle présente les modalités du stage :

- Service : Point Info Sénior
- Lieux : Maisons de Santé Pluriprofessionnelle de Belmont-sur-Rance et Camarès, Mairie de Saint-Sernin-sur-Rance, Centre administratif de la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier
- Durée hebdomadaire : 28 heures
- Date : 14 février au 25 février 2022
- Gratification : aucune.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention de stage,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de l'opération.

Questions diverses

❖ **AGENDA A VENIR :**

Date	Raison	Heure	Lieu
Mercredi 9 février 2022	Conseil Communautaire unique : EHPAD de Brusque	15 h	Salle des fêtes de Belmont

❖ **Point sur la réunion d'information agritourisme :**

Monsieur Michel WOLKOWICKI, vice-président à la Commission « Tourisme » explique à l'assemblée que la réunion du 25/01/2022 à destination des agriculteurs du territoire a été un succès : 30 personnes étaient présentes et deux témoignages très intéressants ont apporté beaucoup d'éléments importants.

D'autres réunions sont à prévoir et la possibilité de faire des groupes de travail n'est pas écartée.

La volonté de l'Office de Tourisme dans ce projet est d'être le premier interlocuteur afin d'accompagner les porteurs de projets. La Chambre d'Agriculture se positionnerait surtout dans l'accompagnement juridique des projets.

❖ **Projet d'une Maison des Assistances Maternelles (MAM) à Montlaur :**

Mesdames Amandine CAUSSE et Camille RENAUD portent le projet de création d'une structure d'accueil pour la petite-enfance sur la commune de Montlaur. La municipalité de Montlaur est prête à donner le terrain à la CCMRR qui détient la compétence en matière de petite-enfance.

Pour que ce projet soit viable, il faut l'aide de la CCMRR, notamment pour limiter le prix du loyer.

La CAF va subventionner ce projet dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG).

❖ **Accueil des médecins internes :**

Un forum va avoir lieu le samedi 12 février 2022 à Montpellier, il va permettre à la CCMRR de rencontrer des étudiants en médecine. Mesdames Monique ALIÈS et Céline CALVIGNAC y participeront. Les médecins du territoire sont également conviés à cet événement.

Aussi, une journée d'accueil des médecins internes va être organisée sur le territoire (Madame Céline CALVIGNAC est en charge de ce dossier), celle-ci aura lieu en juin. Le but étant de proposer des activités diverses aux jeunes pour leur permettre de découvrir notre territoire. Une soirée leur sera également proposée.

❖ **Présentation d'une vidéo du SYDOM Aveyron – Les Grands Projets du SYDOM Aveyron :**

<https://www.youtube.com/watch?v=dqDvgswblgk>

Levée de la séance à 22 heures 23 minutes.

La Présidente,
Monique ALIÈS

